

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 222

Artikel: Armée : la subversion derrière le folklore
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027613>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Armée: la subversion derrière le folklore

« Ce livre est illégal, car il relate une lutte contre l'armée, et l'armée n'admet aucune opposition qui la remette en question. A travers notre lutte, nous avons appris à connaître l'appareil répressif de l'armée et de la police civile : cet été, cinq civils ont été arrêtés et, dans les casernes, de nombreux camarades ont été emprisonnés. Dans ces conditions, nous ne signons pas ce « Livre noir ».

Telles sont les dernières lignes de l'entrée en matière d'un opuscule qui circule actuellement sous le manteau en Suisse romande. Son titre ? « Armée, Été 72 : Livre noir, ER san 239 » (l'armée est du reste, en ce début d'année, la cible favorite d'autres publications plus ou moins marginales, telle cette brochure illustrée intitulée « Engagez-vous », aux éditions « Le Poing dans la Gueule »). Son ambition ? Retracer, de l'intérieur, la vie des recrues sanitaires, l'été dernier, à la caserne de Lausanne.

Nous avons à l'époque pris position sur cette affaire (DP 201, dossier et éditorial) et si nous y revenons, c'est pour, sous la forme d'un extrait de cet historique de quelque cinquante pages format A4 (où sont soigneusement reproduits tous les tracts publiés lors des événements), montrer le contenu de mouvements de révolte actuels ; mouvement que l'opinion publique classe encore trop volontiers sans autre sous le signe d'un folklore viril et militaire : « Moi aussi... de mon temps... une marche forcée de dix heures par moins dix... tu te souviens ? »

A la fin du mois de septembre, quelques jours avant les grandes manœuvres (12 et 13^e semaine), c'est l'action dite « Point vert » que les auteurs relatent :

« C'est alors que naît l'idée de l'action « Point vert ».

» Les deux compagnies suisses allemandes sont à leur tour transférées à leur lieu de dislocation, la troisième cp. à Neyruz, et la quatrième à Favargny-le-Grand. A Neyruz, un tract est distribué

assez ouvertement à l'appel principal du samedi. Dès le lundi qui suit, c'est le début de l'action « Point vert » : tout d'abord par transmission orale, et ensuite par tract, qui remet en cause le droit des supérieurs à nous emprisonner.

» L'action vise d'abord à exprimer la solidarité des recrues dans le cas précis de notre camarade emprisonné pour quinze jours la semaine précédente.

» Une grève de protestation est décrétée.

» Cette action veut élargir le débat en informant la presse sur ce qui s'est passé et déclencher une discussion plus large sur les punitions disciplinaires dans l'armée et la justice militaire. L'action est suivie largement et suscite de nombreuses discussions. Très vite, la rumeur court que nous allons être déplacés une nouvelle fois. En effet, incapables de répondre par la persuasion à notre action, parce que nous sommes dans notre bon droit et le savons, ils se rabattent sur les mêmes méthodes qui avaient été appliquées pour les Romands : la *déportation*, pour mieux isoler, pour mieux intimider.

» La compagnie est obligée de dormir sous tente dans une forêt à Altavilla, près de Morat.

» Dans la nuit du mardi au mercredi, nous sommes réveillés vers 3 heures du matin. Les lieutenants viennent nous chercher l'un après l'autre pour nous emmener vers un but inconnu, à travers la forêt. Dans les tentes, nous sommes désespérés et une peur réelle règne. On se sent livré aux méthodes de la Gestapo. Cela dure jusque vers 10 heures du matin. A ce moment-là, ils viennent chercher les derniers, ceux dont ils ont décidé de faire des « meneurs ». A leur tour, ils sont entraînés jusqu'à Morat, où ils sont soumis à un interrogatoire par le juge d'instruction. Beaucoup de ceux qui les ont précédés se sont laissés intimider par les méthodes de la justice militaire. Certains ont reconnu avoir participé à l'action et ont dit où et quand ils ont reçu des tracts. Une quinzaine de recrues sont emprisonnées, avec des peines allant jusqu'à 20 jours de prison pour ceux qui ont été désignés comme « meneurs ».

» Ceux qui ont parlé ont oublié que, face à des gens pareils, qui nous traitent en ennemis, il faut se comporter comme en face d'un ennemi : se borner à dire son nom, prénom, date de naissance, matricule et incorporation.

» Que nous parlions ou non, ils l'emploieront de toute façon contre nous. Donc, nous avons avantage à ne pas nous laisser intimider et les laisser nager le plus possible... »

Le vocabulaire et les parallèles irriteront, certes ; on y verra une dramatisation abusive des faits. Mais de telles appréciations dispensent-elles de prendre la mesure d'un phénomène qui ira certainement en s'amplifiant cette année encore ? Mettra-t-on sans autre de tels errements sur le compte d'une jeunesse irresponsable », manipulée par des agitateurs politiques ?

Il s'agit bien sûr d'une minorité dont l'action pourrait être passée sous silence au nom d'immense majorité silencieuse. Se contenter d'un tel diagnostic, n'est-ce pas se rassurer à bon compte ? On voit le danger : qu'elle est plus rassurante cette « autre » jeunesse (mille personnes au « Festival dans les Alpes » en août passé, à Saanenmöser, pour l'adoration d'un nouveau dieu venu des Indes) qui vénère le guru Maharaj Ji et qui organisait cette semaine en Suisse (Zurich, Bâle, Berne, Lausanne et Genève), à grands renforts de processions, de films et de professions de foi, un circuit de conférences de la mère du saint homme de quinze ans !

A méditer, dans cette perspective, cette apologie de la conférencière, notée dans le luxueux service de presse publié à cette occasion, sous l'entête « Salutations au pied de lotus du maître parfait » : « Shri Mata Ji est la mère de Shri Guru Maharaj Ji, maître parfait âgée de quinze ans qui est en train d'apporter la paix aux hommes. C'est elle qui a donné naissance à l'être le plus pur et le plus saint de notre époque.

» Le rayonnement spirituel de Shri Mata Ji est extraordinaire. Elle incarne tout ce qu'il y a de maternel dans la nature, et l'affection vibre autour d'elle. »